|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | | | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | | |  |
|  | | |  | Genève, le 31 mars 2023 | | |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 89**  CE 13/TK | | | – Aux administrations des États Membres de l'Union  **Copie**:  – Aux Membres du Secteur UIT-T;  – Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 13;  – Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;  – Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 13 de l'UIT-T;  – Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  – Au Directeur du Bureau des radiocommunications | | |
| **Tél.:** | +41 22 730 5126 | | |
| **Fax:** | +41 22 730 5853 | | |
| **Courriel:** | [tsbsg13@itu.int](mailto:tsbsg13@itu.int) | | |
| **Objet:** | **Approbation de la nouvelle Recommandation UIT-T Y.3082 et nouvelle soumission du projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.2086** | | | | |

Madame, Monsieur,

1 Suite à la [Circulaire TSB 57](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0057/fr) du 7 décembre 2022, et conformément au § 9.5 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022), j'ai l'honneur de vous informer que la Commission d'études 13 a approuvé le texte de la nouvelle Recommandation UIT-T Y.3082 au cours de sa séance plénière tenue le 24 mars 2023. Vous trouverez dans l'Annexe 1 le résumé de cette nouvelle Recommandation.

2 Suite à l'Annonce TSB AAP-13 du 16 septembre 2022 et en application du § 6.2 de la Recommandation UIT-T A.8 (Rév. Genève, 2022), j'ai l'honneur de vous informer que, au cours de la séance plénière en question tenue le 24 mars 2023, la Commission d'études 13 de l'UIT-T a soumis à nouveau le projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.2086.

3 Le titre de la nouvelle Recommandation qui a été approuvée est le suivant:

*Y.3082: Partage de réseaux mobiles fondé sur la technologie des registres distribués pour les réseaux postérieurs aux IMT-2020: exigences et cadre.*

4 Le titre du texte à l'étude soumis à nouveau pour une deuxième période du dernier appel est le suivant:

*Y.2086: Cadre et exigences d'une infrastructure de réseau de confiance décentralisée.*

5 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le [site web de l'UIT‑T](https://www.itu.int/net4/ipr/search.aspx?sector=ITU&class=PS).6 La version prépubliée de la Recommandation approuvée sera disponible sur le [site web de l'UIT‑T](https://www.itu.int/net4/ipr/search.aspx?sector=ITU&class=PS).7 L'UIT publiera dès que possible le texte de la Recommandation approuvée.Veuillez agréer,

Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A picture containing text

Description automatically generatedSeizo Onoe  
Directeur du Bureau de la normalisation  
des télécommunications

**Annexe**: 1

Annexe 1

Résumé de la nouvelle Recommandation UIT-T Y.3082

**Partage de réseaux mobiles fondé sur la technologie des registres distribués  
pour les réseaux postérieurs aux IMT-2020: exigences et cadre**

La Recommandation UIT-T Y.3082 définit les exigences et le cadre applicables à l'utilisation de la technologie des registres distribués pour le partage de réseaux mobiles postérieurs aux IMT-2020. On y trouve les exigences détaillées relatives au partage de réseaux mobiles fondé sur la technologie des registres distribués. Le cadre de haut niveau, les procédures associées aux services et les considérations de sécurité y sont présentés. Les cas d'utilisation détaillés sont décrits dans l'Appendice.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_